

MISE EN PLACE DE ZONE A STATIONNEMENT PAYANT

Nous, Maire de la ville d'Hazebrouck,

Vu, le Code des Communes,

Vu, le Code de la Route,

Vu, la délibération du Conseil Municipal en date du 7 février 2000 réglementant le stationnement en centre ville et instaurant une zone à stationnement payant.

Vu, la délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2009 étendant la zone de stationnement réglementaire.

Considérant le problème que pose le stationnement prolongé et abusif, parking de la Gare, rue Donckèle, parking de l'Orphéon, et la nécessité de régler celui-ci dans ces artères.

ARRETE VL/NP/PhQ/TD - 100/2010

PERMANENT

ARRETONS

Article 1

Une zone à stationnement payant est instaurée pour :

- le parking de la place du Général de Gaulle,
- rue Warein pour la partie comprise entre la rue de Queux de Saint-Hilaire et le boulevard Abbé Lemire,
- rue de l'Eglise pour la partie comprise entre la place du Général de Gaulle et la place Georges Degroote,
- rue Nationale,
- rue de la Clef,
- rue et parking Biebuyck,
- parking du Musée, rue du Musée
- les places de stationnement le long de la voie de la place Georges Degroote, partie comprise entre la rue de l'Eglise et la rue du Musée
- place de la Poste
- rue Donckèle
- parking face au parvis de la gare S.N.C.F., rue de la Gare
- parking de l'Orphéon

Article 2

Les places de stationnement réservées aux personnes handicapées comprises dans le périmètre de stationnement réglementé seront gratuites.

Article 3

Les dispositions du présent arrêté abrogent automatiquement celles des arrêtés antérieurs réglementant le stationnement dans ces rues.

Article 4

Ces dispositions entreront en vigueur à compter du lundi 3 mai 2010 à 14 heures.

Article 5

La signalisation adéquate sera mise en place sous la responsabilité des services techniques de la ville.

Article 6

Ampliation du présent arrêté est faite à :

M. le Commandant de Police, pour exécution en ce qui le concerne,

M. le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers d'Hazebrouck,

M. le Directeur des Services Techniques Municipaux,

M. le Directeur Général des Services, pour information et pour insertion au Recueil des Actes Administratifs,

Le Service des Affaires Générales, pour insertion au Registre des Arrêtés.

Hazebrouck, le 28 avril 2010

Pour le Maire,
Le Conseiller délégué à la vie des
quartiers, la vie associative, aux dossiers
sécurité et aux affaires militaires

Ali BRAHIMI